



RECTORAT

Sâaba, le 25 juillet 2024

**Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA  
1<sup>er</sup> tour  
(préinscriptions payées avant le 22 juillet 2024)**

Établissement sollicité : **Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG)/SEG**

**Date limite de confirmation par le paiement : lundi 12 août 2024**

**Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers**, sont retenues à l'issue du premier tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de licence à la **Faculté des sciences économiques et de gestion (FASEG) en sciences économiques et de gestion**, au titre de l'année 2024-2025 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	BIDIGA Imrane Pingdwende Kouewan Zaka	M	Burkinabè
2	COMPAORE Valérie	F	Burkinabè
3	GANDEMA Nerwaya Faridatou Yasmina	F	Burkinabè
4	HIEN Mwin-yin Angie Johanne	F	Burkinabè
5	ILBOUDO Sarah Karen Elisabeth Kayaba	F	Burkinabè
6	KAGONE Kamila Laureine	F	Burkinabè
7	KOUDOUGOU Windbénido Cynthia	F	Burkinabè
8	OUANGRAWA Wendpouiré Marie Flora	F	Burkinabè
9	SANON Winda Ornélla Marine Kenza	F	Burkinabè
10	SAWADOGO Trish Astrid Tigmesom	F	Burkinabè
11	TOU Siele Ben Inoussa	M	Burkinabè
12	TRAORE Nathan Zie Samih	M	Burkinabè
13	ZANGRE Armelle	F	Burkinabè

Arrêté la présente liste à treize noms (13) noms.

Les candidats ont jusqu'au lundi 12 août 2024 pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur dossier physique et en s'acquittant de la totalité des frais d'inscription et d'au moins la première tranche de la scolarité, soit :

- 265 000 FCFA pour les nationaux
- 315 000 FCFA pour les non nationaux

**Passé ce délai la priorité sera accordée à d'autres candidats.**

**En rappel**, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à ramener au plus tard le lundi 12 août 2024 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement, l'inscription sur la liste des inscrits et la délivrance d'un reçu de scolarité à présenter pour accéder aux cours.

Le Recteur

**Pr Innocent Pierre GUISSOU**

*Officier de l'Ordre national*